

**Arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts n° 1577-02 du 8 rejeb 1423 (16 septembre 2002) fixant la liste des genres et espèces des variétés protégeables, les éléments sur lesquels porte le droit de l'obtenteur pour chaque genre et espèce ainsi que la durée de protection pour chaque espèce, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°687-09 du 21 rabii I 1430 (19 mars 2009).**

(BO n° 5054 du 07/11/2002, page 1294 – BO n°5732 du 07/05/2009, page 746)

**Le ministre de l'agriculture, du développement rural et des eaux et forêts,**

Vu le décret n° 2-01-2324 du 27 hijra 1422 (12 mars 2002) pris pour l'application de la loi n° 9-94 sur la protection des obtentions végétales, notamment son article 2,

**Arrête :**

**Article Premier :** La liste des genres et espèces des variétés protégeables, les éléments sur lesquels porte le droit de l'obtenteur pour chaque genre et espèce ainsi que la durée de protection pour chaque espèce sont fixés conformément au tableau annexé au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.

**Rabat, le 8 rejeb 1423 (16 septembre 2002).  
Ismail Alaoui.**

\*  
\* \*

Liste des genres et espèces des variétés protégeables, les éléments sur lesquels porte le droit de l'obtenteur pour chaque genre et espèce ainsi que la durée de protection pour chaque espèce

Genres et Espèces des variétés protégeables	Nom latin	Eléments sur lesquels porte le droit de l'obtenteur	Durée de la protection
<b>Céréales</b>			
- Blé dur	- Triticum durum Desf	Matériel de reproduction	20 ans
- Blé tendre	- Triticum aestivum L.	«	«
- Orge	- Horde vulgar L.	«	«
- Avoine	- Avena sativa L.	«	«
- Avoine nue	- Avena nuda L.	«	«
- Seigle	- Secale céréale L.	«	«
- Triticale.	- X Triticosecale	«	«
- Maïs	- Zea mays L.	«	«
<b>Légumineuses</b>			
- Fève	- Vicia faba L. var major Harz	Matériel de reproduction	20 ans
- Lentille	- Lens culinaris Medik	«	«
- Pois chiche	- Cicer arietinum L.	«	«
- Petit pois	- Pisum sativum L. partim	«	«

- Haricot	- Phaseolus vulgaris L.	«	«
<b>Cultures Fourragères</b>			
- Féverole	- Vicia faba L. var. minor Harz	Matériel de reproduction	20 ans
- Févrette	- Vicia faba L. var equina	«	«
- Pois fourrager	- Pisum sativum L. partim	«	«
- Vesce commune	- Vicia sativa L.	«	«
- Vesce velue	- Vicia villosa Roth	«	«
- Vesce de Narbone	- Vicia narborans L.	«	«
- Luzerne pérenne	- Médicago sativa L.	«	«
<b>Cultures Industrielles</b>			
- Tournesol	- Helianthus annuus L.	Matériel de reproduction	20 ans
- Colza	- Brassica napus (L.) ssp oleifera. Metzg Sinsk	«	«
- Carthame	- Carthamus tinctorius L.	«	«
- Cotonnier	- Gossypium barbadense L.	«	«
- Cotonnier	- Gossypium hirsutum L.	«	«
- Soja	- Glycine max (L) Merrill	«	«
- Lin	- Linum usitatissimum L.	«	«
<b>Cultures Potagères</b>			
- Tomate	- Lycopersicon lycopersicum (L) Karst. ex Farwell	Matériel de reproduction et de multiplication végétative	20 ans
- Melon	- Cucumis melo L. ; Melo Sativus Sarg	«	«
- Artichaut ; Cardon	- Cynara cardunculus ; Cynara scolymus L.	«	«
<b>Pomme de terre</b>	Solanum tuberosum L.	Matériel de multiplication végétative	20 ans
<b>Fraisier</b>	Fragaria x Ananassa Duch	Matériel de multiplication végétative	20 ans
<b>Espèces Florales et Ornementales</b>			
- Rosier	- Rosa L	Matériel de reproduction et/ou de multiplication végétative	25 ans
- Oeillet	- Dianthus ssp	«	20 ans
- Géranium	- Geranium ssp	«	«
- Chrysanthème	- Dendranthema (DC) Desmoul.	«	«
- Oiseau du paradis	- Strelitzia Ait.	«	«
- Laurier	- Nerium oleander	«	«
<b>Espèces Arboricoles-Vigne</b>			
- Avocatier	- Persea americana Mill.	Matériel de reproduction et/ou de multiplication végétative	25 ans
- Oranger doux	- Citrus sinensis (L) Obs.	«	«
- Mandarinier	- Citrus reticulata blanco	«	«
- Clémentinier	- Citrus clementina Hort. ex Tan.	«	«
- Citronnier	- Citrus limon (L.) Burm	«	«
- Pomelo	- Citrus paradisi Macf	«	«
- Hybrides de mandarinier	- C. reticulata Blanco x C. paradisi Macf	«	«
- Hybrides de mandarinier	- C. reticulata Blanco x - C. sinensis (L.) Obs	«	«
- Hybrides de mandarinier	- C. reticulata Blanco x C. clementina Hort. ex Tan	«	«
- Hybrides d'oranger	C. sinensis (L) Obs. x C. clementina Hort ex Tan	«	«
- Satsuma	- Citrus inshiu (Marc.) Marc.	«	«
- Limettiers	- Citrus aurantifolia	«	«
- Citranges	- Poncirus trifoliata (L.) Raf x C. sinensis (L.) Obs	«	«

- Citrumelo	- Poncirus trifoliata (L.) Raf x C. paradisi Macf	«	«
- Hybrides de bigaradier	- C. aurantium L. x P. trifoliata (L.) Raf	«	«
- Hybrides de mandarinier	- C. reticulata Blanco x P. trifoliata (L.) Raf	«	«
- Hybrides de M. Cléopâtre	- Citrus reshni Hort. ex Tan x P. trifoliata (L.) Raf	«	«
- Hybrides de M. Cléopâtre	- Citrus reshui Hort. ex Tan x P. trifoliata (L.) Raf x C. sinensis Obs	«	«
- Hybrides de Roughlemon	- Citrus jambhiri Lush. x P. trifoliata (L.) Raf	Matériel de reproduction et/ou de multiplication végétative	25 ans
- Abricotier	- Prunus armeniaca L.	«	«
- Amandier	- Prunus amygdalus Bartock	«	«
- Cerisier	- Prunus, avium L.	«	«
- Cerisier	- Prunus cerasus L.	«	«
- Cerisier	- Prunus mahaleb	«	«
- Olivier	- Olea europaea L.	«	«
- Palmier dattier	- Phoenix dactylifera L.	«	30 ans
- Pêcher	- Prunus persica (L.) Batsch	«	25 ans
- Pêcher	- Prunus davidiana	«	«
- Pommier	- Malus domestica Borkh	«	«
- Poirier	- Pyrus communis L.	«	«
- Prunier	- Prunus americana	«	«
- Prunier	- Prunus cerasifera	«	«
- Prunier	- Prunus mariana	«	«
- Prunier	- domestica L.	«	«
- Myrtille ; Myrtille en corymbe	- Vaccinium corymbosum L. ; Vaccinium- Corymbosum-Hybridae	«	«
- Vigne	- Vitis vinifera L.	«	«
- Vigne porte greffe	- Vitis rupestris	«	«
- Vigne porte greffe	- Vitis berlandierae	«	«
- Vigne porte greffe	- Vitis riparia	«	«
- Vigne porte greffe hybrides		«	«
- Nectarine	- Prunus persica (L.) Batsch var Nucipersic Suckow hneid	«	«